

Parution : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné
Date : 1^{er} juillet 2016
Page 13

ZOOM • SEPT JOURS • REPERES

ÉCHOS

À l'affiche

PEOPLE

CARNET

ECO À L'AFFICHE

LA TABLE

MEMOIRE

SPORTS

BALADE

AFFICHES PRATIQUES

Laurence Théry, maire du Touvet

« Nous avons très peu recours aux prestations extérieures »

Le 8 octobre prochain, le 59^e congrès des maires de l'Isère s'ouvrira au Touvet.

En amont de ce rendez-vous qui réunit chaque année près d'un millier d'élus, nous avons rencontré Laurence THÉRY, maire du Touvet, qui nous présente les singularités de sa commune.

Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné : Cette année, le congrès des maires sera accueilli par la communauté de communes Le Grésivaudan et la commune du Touvet. Pourquoi avez-vous candidaté pour organiser ce rendez-vous ?

Laurence Théry : Je pense qu'en ces temps compliqués, de quasi-révolution du paysage administratif, il est important de se poser un peu et de faire œuvre de pédagogie. Et c'est tout l'intérêt du congrès : on se rassemble, on s'interroge et on échange. En outre, le congrès donne l'occasion aux élus de l'Isère de découvrir des communes qui sont très différentes. Nous avons donc candidaté, car je trouvais que c'était intéressant de donner à voir ce que pouvait faire une petite commune de 3 200 habitants.

A.G.D. : Quels sont justement les atouts du Touvet ?

L.T. : C'est une commune qui par nature est extrêmement dynamique et que l'on veut très inclusive. Nous avons donc une politique de solidarité très importante. Par exemple, nous avons créé un centre communal d'action sociale qui regroupe un relais d'assistantes maternelles, une halte-garderie et crèche, le centre aéré et le péri-éducatif assuré dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Nous disposons également d'un accueil de jour pour personnes handicapées et d'un Ephad. Mais si l'on veut faire de la solidarité, il faut créer de la valeur. Nous avons donc eu à cœur de développer

notre zone économique qui accueille des PME qui emploient chacune de dix à vingt personnes. En même temps, nous nous efforçons de maintenir la vitalité de notre centre-bourg où nous avons encore trente-sept commerces, mais aussi de préserver notre plaine agricole.

A.G.D. : Vous n'êtes donc pas un maire avec peu de marge de manœuvre en raison d'un budget rogné par la baisse des dotations de l'État...

L.T. : Pas du tout. Nous investissons cette année 1,7 million en autofinancement. Quant aux baisses de dotations, nous les avons anticipées, notamment en diminuant nos dépenses de fonctionnement. Au Touvet, nous bénéficions d'un tissu associatif extrêmement riche, avec cinquante associations dont deux écoles de musique, ce qui fait que nous avons très peu recours à des prestations extérieures. De la même manière, nous avons rénové tout un quartier sans solliciter d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous ne débouquons pas de financement pour des études, sauf quand elles sont techniques.

A.G.D. : Quels sont vos projets à moyen terme ?

L.T. : Nous venons d'ouvrir un pôle artistique et culturel de 400 m² entièrement dévolu à l'expression artistique. Nous sommes par ailleurs en train de réhabiliter le Trésor public, puisque, suite à la fermeture de la trésorerie de Goncelin, nous avons accueilli quatre nouveaux agents. Sans compter qu'avec la prise de compétence eau et assainissement du Grésivaudan, il se peut que le pôle de la trésorerie soit encore renforcé. Après trois ans de concertation, nous allons refaire toute la Grand-rue. Pour lutter contre les déperditions énergétiques dans nos bâtiments, nous avons entrepris depuis plusieurs années de réhabiliter



notre patrimoine et de ne construire que des bâtiments BBC. En outre, nous sommes sur le point de terminer la mise en accessibilité de nos équipements. Parmi nos projets à venir, nous allons entièrement repenser le complexe du Bresson, où se déroulera le congrès des maires. Nous allons refaire les réseaux, installer des jardins familiaux, reconstruire les locaux du rugby, refaire les parkings et construire un abri pour les jeunes. Grâce à notre projet agricole, nous avons réussi à réimplanter des vignes sur notre territoire. Nous développons donc aujourd'hui un projet pour fonder la vocation agricole des coteaux.

A.G.D. : Que pensez-vous de la montée en puissance de l'intercommunalité ?

L.T. : Notre intercommunalité est récente puisqu'elle ne date que de 2009. Elle s'est construite de façon consensuelle et des compétences se sont agrégées au fil de l'eau, alors même que nous sommes encore en train de les structurer. Je pense que l'intercommunalité pour les compétences lourdes d'infrastructures, comme l'eau, l'assainissement ou les transports, est juste incontournable. Concernant l'économie, est-ce que seule l'intercommunalité devrait s'en charger ? Mais mes plus grandes interrogations concernent l'action sociale, puisque c'est de la dentelle au petit point. Cela ne veut pas dire que le service est moins bien rendu au niveau de l'intercommunalité mais seulement que l'échelon communal est intéressant, puisque vous pouvez mesurer très exactement le fruit du travail.

Parution : Le Dauphiné Libéré
Date : 14 juillet 2016
Page 6

ISÈRE | Le thème de la journée sera "Les élus et les risques"

Le 59^e congrès des maires du département se tiendra en octobre au Touvet

Le 59^e congrès des maires de l'Isère sera accueilli, le 8 octobre prochain, par la commune du Touvet. Une première pour la ville.

Le congrès réunira les 526 municipalités iséroises autour du thème : "Les élus et les risques", décliné sur deux axes : la défense extérieure contre l'incendie et le Plan communal de sauvegarde. La quasi-totalité des communes iséroises sont concernées par un Plan de prévention des risques. Le risque peut être naturel ou chimique, par exemple, et doit être pris en compte dans toute politique de déve-

loppement, qu'elle concerne l'économie, l'habitat, etc.

Pour Laurence Théry, maire du Touvet, « cet événement est toujours l'occasion d'un partage d'expériences entre les communes ».

Deux chapiteaux seront installés sur le site du Bresson, et le gymnase sera réquisitionné pour la restauration, afin d'accueillir plus de 900 élus locaux (maires et adjoints) et une centaine d'invités des services du Département, de la Région et de l'État. Plus de 300 exposants seront aussi présents sur un espace dédié.

Marie-Alix MAES



Francis Gimbert, président de la Communauté de communes du Grésivaudan, Laurence Théry, maire du Touvet, Daniel Vitte, président de l'Association des maires de l'Isère, et Geneviève Billet, directrice de l'Ami, pilotent l'organisation de cette journée. Photo Le DL

Parution : L'essor
Date : Du 22 au 28 juillet 2016
Page 6

LE CONGRÈS DE L'AMI GÈRE LE RISQUE AU TOUVET

Chaque année lors du congrès de l'Association des maires de l'Isère (Ami), est annoncée la commune choisie pour accueillir le prochain rassemblement. Le Touvet (Grésivaudan) accueillera le 8 octobre prochain les maires et adjoints sur le thème du risque.

C'est cela que l'on a surtout appris de cette rencontre avec Daniel Vitte, président de l'association des maires de l'Isère (Ami), le maire du Touvet Laurence Théry et le président de la communauté de communes du Grésivaudan, Francis Gimbert : le programme ! Car chaque année, cette réunion des maires et adjoints de l'Isère n'est pas qu'un rendez-vous informel autour d'un salon, c'est avant tout l'occasion de l'assemblée générale de l'association ainsi que de tables-rondes autour d'un thème précis.



© Caroline Thermo-Liaudy

Le prochain congrès des maires de l'Isère aura lieu au Touvet sur le thème : élus et gestion du risque

Les élus et les risques : « un pléonasme dans le Grésivaudan où la notion est présente dans chacune des politiques », expliquent en chœur les deux élus locaux. Deux grands témoins interviendront sur deux thèmes principaux : la défense extérieure contre l'incendie, et le plan communal de sauvegarde (PCS). Seront donc présents le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et le directeur de l'institut des risques majeurs (Ima).

Un film présentera aussi l'action de communes qui ont fait face à différents risques : Bernard le Risbé, référent Coderst interviendra, de même que le président de la métropole sur le risque inondation, et le maire de Chantelouve, pour expliquer sa réaction face à une coulée de boue dans le bourg. Risques naturels comme chimiques seront abordés. C'est sur ces sujets que travailleront les 900 élus locaux invités, ainsi que la centaine de convives représentant l'Etat, le Département, ou les par-

lementaires. En comptant aussi les 300 exposants et leurs équipes, ce sont 1 500 personnes qui sont attendues sur le site.

La localisation du congrès dans le Grésivaudan n'est pas une surprise puisque les territoires de l'Isère l'accueillent à tour de rôle. Le choix de la commune du Touvet quant à lui a été fait par le comité directeur suite à la réception de trois candidatures venues de l'intercommunalité.

« Celle d'Alleverd a été écartée en raison de contraintes techniques d'organisation. Restaient Crolles et le Touvet, et cette dernière commune n'avait encore jamais organisé le congrès. Nous serons donc sur le site de Bresson, où deux chapiteaux seront dressés à côté du gymnase. L'accès et le stationnement sont ainsi simplifiés, et le lieu, quasiment fermé, facilitera le contrôle d'accès en ces temps de Vigipirate renforcé », explique Daniel Vitte.

■ Caroline Thermo-Liaudy

Parution : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné
Date : 22 juillet 2016
Page 13

Le Touvet

Le prochain congrès des maires de l'Isère se prépare

Le 59^e congrès des maires de l'Isère aura lieu le samedi 8 octobre prochain, au Touvet, sur le site du Bresson. Le programme de cet événement annuel a été dévoilé le 13 juillet dernier par l'Association des maires de l'Isère (AMI), lors d'un point presse qui s'est déroulé à la mairie de cette commune du Grésivaudan de 3 200 habitants. Cette année encore, le congrès réunira plus de 900 maires et adjoints isérois et une centaine d'invités (services de l'État, élus départementaux, régionaux et nationaux...). Une soixantaine de stands d'exposants, prestataires des collectivités, seront également installés sous un chapiteau. Un autre chapiteau accueillera le congrès propre-



Francis Gimbert, président de la communauté de communes Le Grésivaudan, Laurence Théry, maire du Touvet, Antoine Rutigliano, gérant de Feu Follet (à qui est confiée la partie logistique), André Gonnet, premier adjoint du Touvet, Geneviève Billet, directrice de l'AMI, et Daniel Vitte, président de l'AMI.

ment dit, qui débutera à 9 h par les discours d'accueil, des films de présentation de la ville et de la communauté accueillantes, ainsi que l'assemblée générale de l'AMI. « La table ronde aura pour thème Les élus et les risques, avec deux entrées : la défense extérieure contre l'incendie (Deci) et le plan communal de sauvegarde (PCS).

Deux grands témoins interviendront, un responsable du Sdis et François GIANNOCCARO, directeur de l'Institut des risques majeurs (Irma), puis le débat s'engagera avec la salle », a détaillé Daniel VITTE, président de l'AMI. « La notion de risque, présente dans chacune de nos politiques, est au cœur de la préoccupation des élus

locaux », ont d'ailleurs souligné Laurence THÉRY, maire du Touvet, et Francis GIMBERT, président du Grésivaudan. L'originalité cette année, c'est que la commune du Touvet et la communauté de communes Le Grésivaudan organiseront des animations sur leur stand commun, mais aussi à l'extérieur : présence de Mobi-G, l'agence de mobilité du Grésivaudan, ateliers d'éco-construction... Ce sont Jean-Pierre BARBIER, président du Département de l'Isère, et Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, qui clôtureront le congrès, avant que les participants ne se retrouvent au gymnase du Touvet pour le traditionnel déjeuner républicain, pendant lequel seront remises les médailles d'honneur communales.

Parution : Terre Dauphinoise
Date : 28 juillet 2016
Page 8

Isère

COLLECTIVITÉS / Bien en amont du congrès des maires de l'Isère qui se déroulera en octobre au Touvet, les élus se mobilisent autour de la question des risques majeurs.

Les maires de l'Isère se préparent aux risques

L'anticipation est une forme de gestion du risque. C'est la raison pour laquelle, les maires de l'Isère ont annoncé, bien en amont, les thèmes de leur congrès, qui se déroulera en octobre au Touvet. « Les risques et les plans communaux de sauvegarde sont un sujet qui s'est imposé plus facilement que ceux des autres années, car on ne peut pas dire qu'une commune n'est pas concernée », explique Daniel Vitte, le président de l'As-

sociation des maires de l'Isère. Les élus se sont emparés de cette thématique d'actualité « pour faire de la pédagogie et rappeler les bénéfices que nous pouvons retirer de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde, même s'il n'est pas obligatoire dans toutes les communes », précise le président.

Un pléonasme

Francis Gimbert, président de la communauté de communes du Pays du Gré-

sivaudan, qui vient en appui au Touvet pour organiser le congrès, acquiesce. « Nous avons mis en place une stratégie locale de gestion des risques d'inondation avec le Symbhi*, décrit-il. Cela dépasse la seule prévention des risques puisque nous tenons compte du développement économique et de l'urbanisation. » Le secteur est également soumis aux risques d'éboulement, plus particulièrement à Chapareillan où le Granier ne cesse de s'éroder, mais aussi aux risques de crues torrentielles comme La Chapelle-du-Bard qui en a été récemment victime, voire de rupture de barrages ou encore sismiques. Ce qui fait dire à Laurence Théry, la maire du Touvet : « Le risque est un pléonasme. » La commune a réalisé seule avec des experts son plan communal de sauvegarde, qu'elle a ensuite décliné dans un plan de mobilité et dans les documents d'urbanisme, aboutissant à une meilleure prise en compte de l'agriculture et une reconquête viticole. « Le risque est au cœur des préoccupations de chacune de nos politiques », reprend Francis Gimbert. La question est d'autant plus présente que les collectivités territoriales

connaissent de grandes mutations « qui modifient profondément le contexte de l'action locale », insiste le président de la communauté de communes.

Le congrès de l'automne sera donc aussi placé sous le signe de la remise à plat

des politiques territoriales, au cœur d'une période de fusions et de transferts de compétences. ■

Isabella Doucet

* Symbhi : Syndicat mixte des basses hydrauliques de l'Isère.



Francis Gimbert, président du Pays du Grésivaudan, Laurence Théry, maire du Touvet et Daniel Vitte, président de l'Ami.

Parution : Télé Grenoble
Date : 3 octobre 2016
G L'info – Laurence Théry - Invitée



Parution : Terre Dauphinoise
Date : 6 octobre 2016
Page 4

Le Touvet

ACTU VUE PAR / Laurence Théry, maire du Touvet. Elle reçoit le 59^e congrès des maires de l'Isère qui se déroulera dans sa commune le 8 octobre.

Toute une palette de risques

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi d'accueillir le congrès de l'association des maires de l'Isère (Ami) ?
D'abord pour une raison symbolique. En effet, la situation des communes peut apparaître complexe, car la réforme des administrations remet en question des pratiques qui existent depuis des années. Mais aussi parce que c'est bien qu'une commune moyenne à l'échelle du Grésivaudan (3 200 habitants) accueille ce congrès, car l'Ami apprécie d'avoir des retours d'expérience de communes de cette taille, à l'interface du rural et de l'urbain.

Quelles pratiques souhaitez-vous faire partager ?

Nous sommes une commune très en avance en matière de recyclage de déchets et de compostage. Nous souhaitons aussi communiquer sur notre projet pour la préservation de l'agriculture et sur la prévention des risques.

Justement, de quelle manière êtes-vous concernée par le thème du congrès, à savoir la gestion des risques ?

Nous avons monté notre plan communal de sauvegarde (PCS) seul. Pas moins de onze risques sont identifiés comme risques majeurs. À l'image de l'ensem-

ble du Grésivaudan, nous sommes soumis aux risques torrentiels et comme les trois quarts des communes de l'Isère, au risque inondation. Si le torrent du Bresson déborde, nous sommes aussi soumis au risque de crue centennale, sans oublier quelques risques industriels en raison de la proximité d'installations classées, un peu de glissement de terrain, des barrages plus haut en Savoie, risque sismiques, soit une jolie palette, comme dans tout le département.

Quelle est la capacité d'action d'une commune en matière d'agriculture ?

Depuis trois ans, deux conseillers travaillent avec les agriculteurs sur notre projet d'agriculture communale. Au Touvet, 44% des espaces sont en zone agricole. Nous menons des rencontres bilatérales, avec la Saler, la chambre d'agriculture etc. et notre diagnostic agronomique, effectué en 2002, a été réactualisé en 2015. Le facteur inquiétant est le grignotage de la plaine. Les ENS ont encore amputé les terres agricoles, de même que l'urbanisation. Il nous faut explorer tous les outils du foncier pour remettre en valeur les terres incultes et rétablir les friches à vocation agricole. Nous menons de vrais projets sur les coteaux pour accueillir de nouvelles productions : petits fruits, vigne, éleveur de porcs.

Assiste-t-on à une prise de conscience des élus quant à la rareté du foncier ?

C'est une prise de conscience récente. Nous avons mis 30 ans à ne pas voir que nous sommes en train de miter l'espace. Les études et les analyses du CAUE ont été pertinentes pour la prise en compte du foncier et l'articulation des zones dans le PLU. Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller le foncier. Par exemple, il faut densifier, réguler les zones d'activité, ne plus faire de réserves foncières au mépris des terres agricoles. Il y a également eu une prise de conscience du rôle de l'agriculture pour l'entretien des paysages.

La loi Alur nous aide beaucoup, notamment pour rendre des terres à l'agriculture dans le cadre de la modification des PLU. Mais c'est aussi un engagement à l'échelle de la communauté de communes du Grésivaudan, dont je suis vice-présidente chargée de l'aménagement de l'espace. C'est de la dentelle point par point et il faut bien connaître le terrain.



Laurence Théry reçoit le congrès des maires dans sa commune.

Comment va se dérouler l'accueil du congrès ?

Nous attendons 1 100 congressistes, ce qui représente 1 400 personnes avec les exposants. Deux chapiteaux seront installés sur le terrain de sport stabilisé pour recevoir le congrès d'une part, les stands d'exposition d'autre part. La salle polyvalente, de 900m² sera idéale pour la restauration. Le site sera très bien sécurisé. L'Ami prend à sa charge une

très grosse part du budget du congrès. Le reste à charge pour la commune s'élève à 7 000 euros et 15 000 euros pour la communauté de communes. Cela représente surtout beaucoup d'investissement en temps et en hommes. Nous avons à cœur de montrer qu'une petite commune arrive à mutualiser ses moyens et trouver des solutions innovantes. ■

Prepares recueillis par Isabelle Doucet

Parution : Le Dauphiné Libéré
Date : 8 octobre 2016
Page 7

LE TOUVET | Le 59^e Congrès des maires de l'Isère a lieu aujourd'hui sur le thème des risques

« Le risque, c'est aussi savoir gérer la crise »

Après la mutualisation (fusion et regroupement des communes) en 2015, le 59^e Congrès des maires de l'Isère, qui a lieu ce samedi au Touvet, va aborder le thème des risques. Risques naturels, d'incendie, d'inondation...

En plein contexte de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui attribue de nouvelles compétences aux collectivités, « et compte tenu des études en cours sur les risques d'inondation, ce thème est particulièrement bienvenu », estime Laurence Théry, maire du Touvet.

→ De quels risques allez-vous parler au cours du congrès ?

« Quand on pense risques, on est sur la responsabilité des maires et la protection des populations. On peut disserter à l'infini sur le fait que le risque zéro n'existe pas. Mais on est dans un département, et particulièrement dans le Grésivaudan, où les risques majeurs sont là : risques d'inondation, risques torrentiels, ruptures de barrages... Néanmoins, il ne faut pas faire l'économie du risque incendie. Il dépasse largement le cadre d'une commune. Le Service départemental est mutualisé, il y a une forte réactivité, un nombre de volontaires impressionnant et on est très équipés. Mais c'est un risque où il



Aujourd'hui, les maires isérois discuteront de deux points majeurs dans la gestion du risque d'incendie : la Défense extérieure et le Plan communal de sauvegarde. Un plan qui, selon la maire du Touvet, Laurence Théry (ci-dessus), est un travail de terrain. Photos Le DL.

faut en permanence être en vigilance et en alerte.»

« Connaître les risques, le terrain, les moyens, les ressources »

→ En quoi est-ce intéressant d'évoquer le risque d'inondation ?

« On s'aperçoit que si l'on n'est pas très vigilant sur l'identification du risque, la prévention, les zones de constructibilité, on peut aboutir à un certain nombre de catastrophes. Pour protéger nos habitants, on a mis en place le projet du Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) et maintenant s'ouvrent des discussions avec le préfet sur le fait de

pouvoir réinvestir ces zones dites violettes [frappées jusqu'à peu d'inconstructibilité en raison du risque d'inondation et potentiellement libérées pour du développement économique stratégique, NDLR]. Ceci toujours dans la limite du possible et du raisonnable car au final, il y a la protection des populations. »

→ Cette prise en compte des risques peut-elle engendrer de nouvelles contraintes pour les maires ?

« On a un devoir de protection. Le maire est le premier garant de la sécurité et de la tranquillité publique à son échelle et avec ses moyens. Chacun de

nous doit élaborer un Plan communal de sauvegarde, avoir des préconisations et un niveau d'alerte qui permettent, en cas de crise majeure, de pouvoir répondre aux dangers. Ce travail-là, à mon sens, se fait sur le terrain. Après, une fois que l'événement majeur s'est produit, en cas de risque, le maire n'est jamais seul. Le principe est donc de connaître les risques, le terrain, les moyens, les ressources, ne pas être pris au dépourvu et surtout que l'habitant puisse être en sécurité. Nous sommes vraiment sur le terrain. Le risque c'est aussi savoir gérer la crise. »

Propos recueillis par Céline FERRERO

L'INFO EN +

TEMPS FORTS DU CONGRÈS

- 9 h : ouverture du congrès, salle du Bresson au Touvet, par le président de l'Association des maires de l'Isère, Daniel Vitte.
- 11 h : table ronde "Les élus et les risques" sur deux thèmes : la Défense extérieure contre l'incendie et le Plan communal de sauvegarde.
- 12 h 30 : discours de clôture du congrès par Jean-Pierre Barbier, président du conseil départemental, et du préfet de l'Isère, Lionel Boffre.

10

59^e CONGRÈS DE L'A.M.I.



Les jardins du Château du Touvet

Le Touvet, la vitalité d'une commune inclusive

Située entre les massifs de Belledonne et de la Chartreuse, la commune du Touvet est équidistante des deux Métropoles alpines, Grenoble et Chambéry. Dans une vallée où les deux rives de l'Isère n'ont pas connu la même histoire, les espaces de la commune sont constitués de 44 % de terres agricoles et de 44 % de forêt ; le bourg centre, dense et accueillant, typique des villages en coteau de Chartreuse, constitue 12 % du territoire communal. Sa position centrale dans le Grésivaudan conforte son dynamisme économique et commercial. Le développement de politiques sociales et environnementales ambitieuses est porté par un cadre de vie remarquable.

59^e CONGRÈS DE L'A.M.I.

11



À l'interface du rural...

Une commune souvent identifiée comme pôle central

Chef-lieu de canton jusqu'en 2015, pôle urbain au titre du Schéma de Cohérence Territoriale, le Touvet bénéficie d'axes viaires importants, A41, RD29 et RD90, favorisant l'implantation

de services publics mutualisés à l'échelle territoriale : caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Trésor Public, Gendarmerie, plate forme de courrier et bureau de poste, station d'épuration... Le Touvet accueille aussi des services et des équipements gérés à l'échelle intercommunale : deux gymnases, une déchetterie, le musée maquis du Grésivaudan.

La sociologie des 3 200 habitants du Touvet repose sur un ancrage paysan ancestral. Pour développer l'emploi et répondre à la demande croissante des habitants de sa sphère d'influence, la commune développe l'économie locale. L'aménagement de la zone économique du Bresson s'est organisé autour d'un pôle commercial, suivi de services et d'artisanat pour rejoindre en fond de zone un tissu plus industriel, avec l'activité traditionnelle

au Touvet de bâtiments et travaux publics. Parallèlement une quarantaine d'enseignes de proximité implantées en centre bourg témoignent d'une vitalité commerçante soigneusement préservée.

Une commune à l'interface du rural et de l'urbain

La protection des espaces naturels et agricoles est un vrai défi dans la commune, soumise à une très forte pression périurbaine. Pour répondre aux besoins de logement ou aux nécessités de développement économique, la commune défend dans son Plan Local d'Urbanisme une juste articulation des sols. Avec un droit à construire restauré en 2010, 1 500 logements répartis pour moitié en collectif et en individuel, un foncier rare et cher, pour que l'habitat se développe de façon équilibrée, en produisant du logement social, les opérations de construction sont travaillées très en amont pour réguler l'urbanisation.

La commune a fait le pari de promouvoir l'économie agricole et un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) vise à conforter la vocation agricole des coteaux pour permettre l'implantation de vignes, de noisetiers, de petits fruitiers et de développer l'élevage. Forte de sa tradition, la commune a déjà permis l'installation d'un domaine viticole, "les Rutissons".

Une commune inclusive

Faire vivre les solidarités est un engagement décliné au quotidien dans la commune autour de l'inclusion, de l'accessibilité, du mélange des générations, de la découverte, de l'ouverture. Un Centre communal d'action sociale (CCAS) couvre tous les âges de la vie grâce à des services publics de proximité. Les actions menées pour l'enfance et la jeunesse s'inscrivent dans un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont le fil rouge est le langage, appréhendant



... et de l'urbain.



Rénovation du quartier de la gare - 2016

l'enfant dans sa complétude. La petite enfance, construction fondatrice, a intégré en 2015 un espace éco responsable (Bâtiment Basse Consommation, alimentation biologique, couches lavables) doté d'une crèche de 30 places et d'un Relais d'assistantes maternelles (RAM). Les structures communales, articulées autour des établissements scolaires de la commune, deux écoles comptant 400 enfants et un collège de 700 jeunes, sont autant de passerelles pour accompagner les temps de l'enfance, des apprentissages à l'intégration sociale. Une bibliothèque permet de développer une politique de lecture publique au carrefour de tous les échanges. Un plan d'actions pour les jeunes s'est structuré autour d'espaces de dialogue et d'écoute ou de projets comme la construction d'un abri "jeunes".

Des services médico-sociaux soutiennent une action forte pour les plus fragiles, les personnes en difficulté, handicapées ou âgées. Labellisé "Point Info Autonomie", le Touvet possède un Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), un Service d'activités de jour (SAJ), un réseau de maintien à domicile structuré et un réseau de professionnels de santé mobilisés. La commune a également ouvert un logement d'urgence.

La municipalité joue l'interaction entre toutes ces structures, dans la vie quotidienne : les résidents de l'EHPAD et du SAJ sont régulièrement accueillis par la bibliothèque, le centre de loisirs et la crèche ont des liens fréquents avec les personnes âgées.

Le tissu dynamique de plus de 50 associations contribue à créer du lien social. L'intégration des acteurs de l'Économie sociale et solidaire dans les projets communaux permet de soutenir la diversité des mécanismes de solidarités. La culture sous toutes ses formes joue une partition importante dans le registre des solidarités. Les commémorations sont une occasion importante de rassembler tous les âges autour d'un socle commun.



Inscrire la commune dans un environnement durable

Fort d'un cadre de vie remarquable, la commune inscrit son évolution dans un environnement durable. Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) valorise des pratiques responsables pour favoriser les constructions à forte performance énergétique, réhabiliter les bâtiments ou pratiquer l'extinction nocturne pour réduire la consommation énergétique. Ce PCET définit au quotidien une gestion écologique des espaces verts ("zéro phyto" dès 2008, des jachères, des prairies fleuries, des plantations locales, avec peu d'arrosage et une réduction des tontes...), des éco-gestes (tri du papier, réduction des consommables, vaisselle recyclable...), un ménage écologique, respectueux de la santé des usagers et des agents. Le développement de bonnes pratiques passe par une gestion responsable des déchets grâce au compost collectif, par une sensibilisation au cours d'éco-ateliers, de journées éco-citoyennes et de cycles péri-éducatifs, en incitant à la mobilité douce et à l'utilisation de transports collectifs.

La natür c'est le bonhür
Festival des arts de rue "Place libre"



VOUS & NOUS

LE BILLET
PAR ANTOINE CHANDELLIER

Moi, Président, chez Karine Le Marchand

En matière de pippolisation, il avait poussé le bouchon assez loin. Sur ce coup-là, ce sera sans lui. Emmanuel Macron aurait-il des choses à planquer dans son jardin secret ? Non, il n'a pas, comme les autres, s'asseoir sur le canapé de Karine Le Marchand, la nouvelle Mirabelle Dumas de M6, la petite chaîne qui, à force de vouloir monter, ne vole pas toujours très haut. Elle a produit Lorna ou "La Rue des Alkés", laissant d'autres priorités de la télévisuelle comme "Les Côtés" ou "Les Mirabelliers" à son ancien W9. Le concept de la fée Le Marchand : passer à confesse nos candidats à la Présidence. La pay cathodique n'est pas la première mise météo venue. Le Fol lui a remis les mains à l'école pour services rendus au monde paysan avec son émission "Le bonheur est dans le pré", agence matrimoniale en direct du bocage. Le cible était facile. Et les professionnels de l'indignation ont déjà tiré. Parce que Marine Le Pen, ce soir, est la première à venir s'incruster avec son émission "Le bonheur est dans le pré" sur son divan comme votre bonne copine racoleuse sa dernière manœuvre. Mieux connaître la personnalité de ceux qui aspirent à la fonction suprême, en soi, n'a rien d'intéressant. Les politiques qui se dévoilent ou font un numéro de chaguettes à la télé, ça ne date pas d'hier. Gérard Jourd'hui l'avait écrit pour Danielle Gilibert, Joseph Schmitt : "Les feuilles mortes" chez Sébastien et Rodard s'échappait à la question existentielle d'Ardisson. « Suicid est-ce tromper ? ». Si un doute plane sur "Une ambition intime" est-ce dans l'objectif du programme : rendre l'armure de ces machines à communiquer, rompues au média training. Pas sûr que la sincérité soit au rendez-vous. Des révélations fracassantes ont fait des enregistrements : Sarkozy assure avec les femmes, Le Pen raffole du far becket, Mélenchon est de genre papy gâteau. Assurément de quoi peser dans le choix des Français.

le dauphiné

@ LA QUESTION DU JOUR

Pierre Tchermia était-il l'une des figures les plus populaires de la télé française ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER : Faut-il interdire les applications qui localisent les radars ?

Oui 26% Non 74%

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (6116 votes). Chaque jour, une question vous est posée dans cet espace. Vous êtes invités à répondre sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com rubrique 'La question du jour'.

@ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB

TEST : êtes-vous beau ? Une intelligence artificielle note votre visage

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com

le dauphiné **AVEC LE dauphi CASH!**

VOTRE JOURNAL
à 0,80€ au lieu de 1€
les 6 premiers mois*

ABONNEMENT 7 JOURS/7

- Par prélèvement, votre journal à 0,80€ au lieu de 1€, le dimanche 1,20€ au lieu de 1,50€ pendant les 6 premiers mois, puis 0,95€ en semaine et 1,5€ le dimanche.
- 1 an au comptant : 39€ au lieu de 39€ soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches.

ABONNEMENT 6 JOURS/7

- Par prélèvement, votre journal à 0,80€ au lieu de 1€ pendant les 6 premiers mois, puis 0,95€.

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

ISÈRE | Le 59^e Congrès des maires de notre département s'est tenu hier sur la

Comment les maires



Plus d'un millier de personnes dont 900 élus ont participé hier au Touvet au 59^e Congrès des maires. Le président Daniel Vitte a introduit les débats sur le thème des élus face aux risques avec le commandant du Sdis David Marchand (à sa droite, en uniforme) et François Giannocaro, directeur de l'Institut des risques majeurs. L'Isère est un département exposé aux risques (naturels, industriels) dont le territoire du Grésivaudan comme l'ont rappelé Francis Gimbert, président de l'intercommunalité, et Laurence Théry, maire du Touvet.

Comment gérer une catastrophe naturelle, industrielle ? Le sujet de la table ronde, qui s'est tenue hier lors du Congrès des maires, a mis en lumière le Plan communal de sauvegarde. Un dispositif local qui permet au maire d'agir rapidement en cas de crise.

Être sur le terrain, au plus près de leurs habitants, c'est ce que l'on demande aux maires, c'est aussi ce qu'ils essaient de démontrer, un peu chaque jour, dans leurs communes. Réunis hier au Touvet pour le 59^e Congrès des maires de l'Isère, quelque 900 élus ont ainsi bien voulu partager une problématique « qui concerne chacun d'entre nous » comme l'a dit Daniel Vitte, président de l'Association des maires de l'Isère, à savoir : le Plan communal de sauvegarde ou PCS pour celles et ceux qui l'ont déjà adopté. Derrière ce PCS (dont la création remonte à 2004), il y a la notion de risques (ma-



jeurs), de sécurité (civile) et de sauvegarde (humaine). Et cela incombe au seul maire qui, en cas d'accident, de catastrophe naturelle ou industrielle, doit mettre en œuvre les premières mesures d'urgence avant l'arrivée des secours. Pas forcément simple, même sur le papier... À l'heure où l'on parle (beaucoup) nouvelle organisation territoriale, fusion des communes, des syndicats, et (tout autant) transfert de compétences communales dans le giron des intercommunalités, voilà que le pouvoir des maires, en matière de police et donc de sécurité, est réaffirmé. Est-ce une bonne chose ? Francis Gimbert, président du Grésivaudan : « Le dialogue avec les services de l'État, le préfet, permet de construire des solutions. » Certes, mais encore : « Dans la gestion des risques, on aborde l'aménagement. Citons les travaux du Symbhi (le Syndicat

LE CHIFFRE
95,6 %
C'est le taux de réalisation des Plans communaux de sauvegarde en Isère, parmi les communes soumises à obligation, c'est-à-dire celles dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) approuvé ou comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

commune du Touvet avec plus de 1 000 personnes présentes

font face aux risques

Et la menace terroriste sur les communes ?

Un maire est toujours confronté à toutes sortes de risques : les "naturels" comme les séismes, les inondations, les avalanches ; les "technologiques" pouvant notamment survenir sur ses sites Seveso (et en Isère, on en compte pas mal) ; les "économiques" qui, lors d'une fermeture d'usine, viennent fragiliser l'équilibre de la commune, les "sécuritaires" liés à la grande délinquance, comme celle qui touche actuellement la métropole grenobloise et produit nombre de fusillades.

« La vie doit continuer malgré tout » Mais maintenant, depuis quelques années, et surtout depuis quelques mois, il y a également le risque terroriste... C'est avec ce thème que le préfet de l'Isère, Lionel Bette, a conclu les débats du 59^e Congrès des maires de l'Isère, hier au Touvet. « Les attentats de Charlie, du Bataclan, ceux de Magnanville, de Saint-Étienne-du-Rouvray et de Nice, nous ont montré que l'ensemble de notre territoire peut être touché », a-t-il dit, précisant que les collectivités et les communes avaient elles aussi un rôle à jouer pour protéger



« Les attentats de Charlie, du Bataclan, ceux de Magnanville, de Saint-Étienne-du-Rouvray et de Nice, nous ont montré que l'ensemble de notre territoire peut être touché », a dit le préfet de l'Isère, Lionel Bette, précisant que les collectivités et les communes avaient elles aussi un rôle à jouer pour protéger les populations.

Le coup de gueule de Jean-Pierre Barbier sur les dotations de l'État



C'est après avoir fait monter sur l'estrade une très grande partie de son exécutif, que le président du conseil départemental Jean-Pierre Barbier (Les Républicains) a pris la parole.

Le format de l'intervention du président du conseil départemental de l'Isère, hier au congrès des maires, était déjà inhabituel. Puisque c'est après avoir fait monter sur l'estrade une très grande partie de son exécutif, que Jean-Pierre Barbier (Les Républicains) a pris la parole. Sur le fond, ensuite, s'il a pris soin de rappeler ses lignes d'action - plan de relance, hausse du budget culture... -, l'élu a aussi poussé un joli petit coup de gueule sur la baisse des dotations de l'État pour les Départements. Après avoir rappelé que François Hollande avait annoncé en juin une réduction de moitié de la baisse des dotations aux communes, il a tout contrebalancé en évoquant les annonces que Jean-

NOUVEAU à partir de
Votre contrôle technique
39€
MOINS CHER 14 CENTRES près de chez vous
Réservations 7j/7 et 24h/24 sur www.CTReduc.fr

EN BREF



HIER AU TOUVET
Les chiffres du Congrès des maires, édition 2016
→ Le 59^e Congrès des maires de l'Isère a réuni hier au Touvet près de 900 élus locaux, 100 invités et 400 exposants pour une quarantaine de stands, selon les chiffres donnés hier par Daniel Vitte, président de l'AMI. Cette association des maires de l'Isère a pour principales missions d'apporter un soutien, une information et de proposer des sessions de formation aux communes et communautés de l'Isère, à l'ensemble des élus et leurs collaborateurs.

L'AN PROCHAIN
La Tour-du-Pin va accueillir l'édition n° 60
→ Le 60^e Congrès des maires de l'Isère devrait se tenir le 14 octobre 2017 à La Tour-du-Pin. Entre-temps, le nombre de communes iséroises aura diminué, car au 1^{er} janvier 2017 huit communes de notre département vont fusionner pour n'en former plus que quatre.

AVEC LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Notre stand pour informer les élus
→ Comme chaque année, notre journal figurait dans la liste des exposants au congrès des maires de l'Isère pour informer sur la publication des annonces légales et judiciaires. (Photos Le DAUPHINÉ LIBÉRÉ)



Ev. M.

Parution : Le Dauphiné Libéré
Date : 12 octobre 2016
Page 20

DISTINCTIONS

Les élus isérois médaillés au Congrès des maires 2016

LE TOUVET

Lors du 59^e Congrès des maires de l'Isère, qui s'est tenu samedi dernier, 8 octobre, au Touvet, plusieurs élus locaux ont reçu la médaille d'honneur communale en récompense des nombreuses années passées au service de leurs concitoyens.

**Médaille d'or
(35 ans et plus)**

Georges Saunier, ancien maire, Meyrieu-les-Etangs.

**Médaille de vermeil
(30 ans et plus)**

Gilbert Crozes, conseiller délégué, Crolles ; Roger David, conseiller municipal, Chalon ; Sylviane Domini-Faure, adjointe, Salagnon ; Bernard Fort, adjoint, Crolles ; Jean

Pichioni, adjoint, Les Adrets.

**Médaille d'argent
(20 ans et plus)**

Daniel Argoud, ancien adjoint, Les Adrets ; Robert Barner, ancien conseiller municipal, Courtenay ; Patrick Belmont, adjoint, Biol ; Bernard Boutseller, adjoint, Ecotose-Badinières ; Michel Clayet-Merle, adjoint, Saint-Ondras ; Roland Confamin, adjoint, Saint-Sorlin-de-Vienne ; Marcelle Delphis, adjointe, Saint-Sorlin-de-Vienne ; Jean-Louis Dupuy, conseiller municipal, Biol ; Jean-Pierre Eynaud, conseiller municipal, Saint-Sorlin-de-Vienne ; Raymond Foyssaguet, maire honoraire et conseiller municipal, Villefontaine ; Fernand Frances, adjoint,

Salaise-sur-Sanne ; Dominique Graud, adjointe, Salaise-sur-Sanne ; Marial Connet, adjoint, Saint-Agnin-sur-Bion ; Guy Grillet, ancien adjoint, Les Adrets ; Denise Guillon, adjointe, Saint-Clair-du-Rhône ; Maurice Guinet, ancien conseiller municipal, Saint-Ondras ; Gérard Jourdan, maire, Les Adrets ; Jacques Lesimple, adjoint, Les Adrets ; André Martin, adjoint, Salagnon ; Jean-François Merle, conseiller municipal, Vienne ; Alain Passingo, maire, Longchenal ; Alain Perrin, adjoint, Saint-Agnin-sur-Bion ; Isabel-le Rivoit, ancienne adjointe, Saint-Ondras ; Maurice Rogemond, conseiller municipal, Satolas-et-Bonice ; Serge Floybin, conseiller municipal, Trept,



Les actuels et anciens élus médaillés ont été félicités par le préfet, Lionel Befre, et le président de l'Association des maires de l'Isère, Daniel Vitte.

Parution : Terre Dauphinoise
Date : 13 octobre 2016

Le Touvet

CONGRÈS DES MAIRES / Réunis au Touvet le 8 octobre, les représentants des 526 communes de l'Isère se sont penchés sur la question des risques et des outils opérationnels à dispositions des élus.

La sécurité, une affaire citoyenne

Sil est un risque majeur dont les élus isérois se seraient bien passés, c'est celui qui est apparu l'an dernier avec la menace terroriste. Déjà soumis à une impressionnante liste d'aléas naturels (inondation, mouvement de terrain, avalanche...) et technologiques (accident industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...), le département doit désormais faire face à un danger aussi diffus qu'imprévisible. « La vigilance fait maintenant partie de l'activité de l'élu », a souligné Daniel Vitte en introduction au 59^e congrès de l'Association des maires de l'Isère, au Touvet, le 8 octobre. Depuis 2015, la barbarie s'affirme. Avec l'attentat de Nice en 14 juillet dernier, nous avons pris conscience qu'un individu seul peut faire un carnage. Le long combat engagé contre la barbarie est aussi celui des élus. »

Certes, mais avec quels outils, se demandent, démunis, nombres de représentants des communes présents au Touvet. Dans les écoles, le renforcement des mesures de sécurité et les « plans particuliers de mise en sûreté » (PPMS) pose souvent question aux équipes. Les correspondants police ou gendarmerie en charge de la « sécurité de l'école » ou le réèrent sureté de l'Education nationale sont là pour apporter leur expertise dans l'actualisation du PPMS comme dans l'organisation des exercices, rappellent les autorités. Mais l'application sur le terrain s'avère parfois délicate, notamment auprès des jeunes enfants. Une élue de Saint-Ondras se demande d'ailleurs si ces dispositifs ne reviennent pas à « entretenir la psychose ». Pour partie sans doute, mais les pouvoirs publics ont-ils le choix, eux qui se doivent de « développer une culture commune de la sécurité » ?

Le PCS, un outil d'aide à la décision

François Giannoccaro, directeur de l'Institut des risques majeurs (Irma), à Grenoble, se veut rassurant. « La loi souligne le rôle majeur du maire, qui doit planifier et prévoir la sauvegarde des populations, en coordination des acteurs de secours. Vous avez à mettre en œuvre les premières mesures d'urgence. Mais vous n'êtes pas seuls ! L'Irma et le SDIS sont



Le commandant David Marchandeaude (SDIS 38) et François Giannoccaro, de l'Institut des risques majeurs ont participé au débat sur les risques animé par le président Vitte.

auprès des communes qui veulent s'informer et s'entraîner. On n'est pas dans un film américain où le maire réagit tout seul. » L'expert rappelle que les Plans communaux de sauvegarde (PCS) sont des outils d'aide à la décision indispensable pour gérer localement une situation de crise, quelle que soit son origine, en attendant l'arrivée des secours. « Le PCS permet d'être réactif et de mettre vos administrés à l'abri, en cas de risque majeur, mais aussi de canicule, de pollution ou de menace terroriste. »

Légalement, seules deux catégories de communes exposées à des risques majeurs identifiés sont dans l'obligation de réaliser un PCS : celles qui disposent d'un plan de prévention des risques naturels (PPR) et celles qui sont situées dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI). En Isère, cela ne représente pas moins de 270 communes (sur 526). Près de 95% d'entre elles ont déjà réalisé un PCS (contre 67,4% au niveau national). Les experts conseillent aux autres de suivre leur exemple, car un PCS, s'il demande un investissement en temps, permet d'« optimiser la réactivité d'une commune afin d'assurer la mise en sécurité de sa population », précise le directeur de l'Irma, qui ajoute : « Le but n'est pas d'avoir un catalogue de mesures au fond d'un tiroir, mais de développer un approche participative qui implique tous les acteurs : les élus, les agents et les habitants. » C'est ce qu'a réussi à faire le Touvet, qui a transformé

son PCS en « projet citoyen », s'ennorgueillit le maire, Nadine Théry.

Bornes incendie

Dans la salle, le représentant d'une commune rurale « fortement impactée par le risque » rebondit en demandant comment « intégrer la gestion de risque et de crise au travers des EPCI ». « On me répond très souvent souvent que le pouvoir du maire empêche ce transfert », s'inquiète-t-il. La confusion vient sans doute de ce que la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 prévoit bien la possibilité de réaliser un Plan intercommunal de sauvegarde (PIICS). Mais lorsqu'un aléa survient, la direction des opérations de secours « ne peut être assurée que par le maire ou le préfet et ne peut, en aucun cas, être transférée à un président d'intercommunalité ». Pragmatique, le premier adjoint de Polliénas voudrait quant à lui savoir vers qui se tourner pour le contrôle des bornes incendie qui n'est plus assurées par les pompiers. Très au courant du dossier, le président de l'Ami répond que le contrôle peut se faire en gestion directe, à prix coûtant (environ 20 euros par borne) via la régie des eaux, comme le pratique le syndicat intercommunal des eaux de Beaurepaire, ou par délégation de service auprès d'une entreprise privée. Mais la facture est alors multipliée par deux. ■



Risques : les maires présumés responsables !

Samedi 8 octobre, il y avait affluence au Touvet puisque la commune, en partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan, accueillait la 59^e édition du congrès des maires de l'Isère. Plus d'un millier de congressistes, dont neuf cents élus, ont fait le déplacement pour parler « risques ». Mais de risques en tous genres...

par Nasrine Kahla et Pierre Guerry

Ln ouverture du dernier congrès des maires de l'Isère, Laurence THÉRY, maire du Touvet, a évoqué les risques majeurs auxquels est confrontée sa commune : « Nous en avons identifiés onze, dont les feux de forêt, les inondations, le transport de marchandises dangereuses, le risque industriel... » Mais, il y a un autre risque auquel l'édile s'est dite confrontée : « Le risque majeur que

nous prenons en tant qu'élus, c'est celui de décevoir et de ne pas être à la hauteur des attentes de nos concitoyens. C'est pour cela que nous devons être toujours plus pertinents et innovants. » Mais heureusement, comme l'a indiqué ultérieurement le député Pierre RIBEAUD, avec une certaine malice, « l'élus n'est pas en voie de disparition. Au moins, ce risque-là n'existe pas ». Un de moins. Même si la liste des risques aurait plutôt tendance

à s'allonger, selon le président de la communauté de communes Le Grésivaudan, Francis GIMBERT : « Il faudrait arrêter d'ajouter des principes constitutionnels les uns aux autres, sans préciser la façon dont ils s'articulent entre eux ». Et puis, comme une digression plutôt bienvenue, le président du Grésivaudan s'est longuement exprimé sur un autre risque, celui du repli sur soi : « Une limitation administrative ne doit jamais être



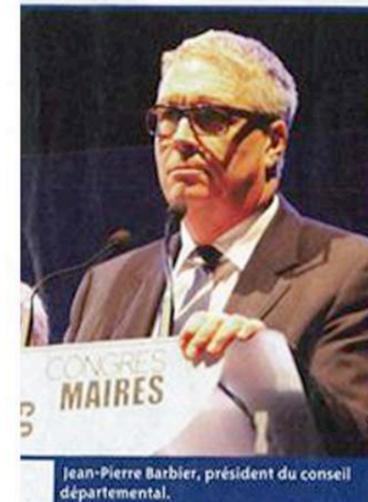
Pierre Ribaoud, député, Francis Gimbert, président du Grésivaudan, et Laurence Théry, maire du Touvet.



Lionel Beffre, préfet de l'Isère.

un enfermement. Nous avons le devoir de coopérer. Et si nous sommes sur le point de créer dans les mois prochains un syndicat mixte de transports, avec la Métro et le Voironnais, le spectre d'un pôle métropolitain semble plus lointain ». Mais, il ne faudra pas non plus attendre un avenir incertain pour voir certaines lignes bouger puisque dès le 1^{er} janvier 2017, l'Isère passera de 26 à 19 intercommunalités à fiscalité directe et de 526 à 522 communes puisque huit communes auront d'ici là fusionné pour n'en former que quatre. « Il restera à remettre sur le métier un ouvrage pour les mois et les années à venir : la réduction du nombre de syndicats au profit des communautés qui auront atteint leur taille durable », a

tout de même nuancé le président de l'association des maires de l'Isère, Daniel VITTE, avant de déclarer : « Attention, la discrétion n'est pas synonyme de renoncement. Ainsi, nous n'acceptons toujours pas la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires. Nos communes bricolent, comme elles peuvent, des animations pour des enfants particulièrement fatigués ». Dans un tout autre registre, il a aussi été le premier à évoquer le risque attentat : « La vigilance fait désormais partie du quotidien de l'élus. Aussi, l'AMI et les services de l'État proposeront prochainement aux élus des séances d'information et d'échanges décentralisées sur la prévention des risques terroristes et sur la radicalisation. » Les attentats de Charlie, du Bataclan, ceux de Magnanville, de Nice et de Saint-Étienne-du-Rouvray nous ont montré que l'ensemble de notre territoire peut être touché par une attaque terroriste », reprendra plus tard le préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE. Avant d'indiquer : « Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour protéger les populations, en sécurisant les bâtiments publics par exemple. Les maires peuvent aussi agir sur la voirie, mais aussi limiter le stationnement et les attroupements extérieurs aux abords de certains sites sensibles ». Pour autant, « face à la menace, la vie doit continuer, a rassuré le représentant de l'État. Les grands rassemblements qui animent le département peuvent être tenus, tout en intégrant des mesures de sécurité adaptées au contexte. » Mais une actualité en chassant une autre, c'est très remonté que le président du conseil départemental de l'Isère, Jean-Pierre BARBIER, est apparu à la tribune, car la veille, Jean-Michel BAYLET, le ministre des Collectivités locales « est venu présenter la note aux Départements » du cadeau fait quatre mois plus tôt aux communes. « Le projet de loi de finances 2017 prévoit 400 millions d'euros de moins pour les Départements. Et pour l'Isère, cela représente dix millions d'euros qui vont disparaître ». Pour autant, rien n'est encore perdu, puisque la balle est dans le camp du Parlement. Alors Jean-Pierre BARBIER a prévenu : « J'espère qu'au moment du vote, nous serons tous unanimes pour rejeter cette proposition qui est un mauvais coup porté aux Départements et par conséquent aux communes. » ■



Jean-Pierre Barbier, président du conseil départemental.



Le commandant David Marchandeu, Daniel Vitte, président de l'AMI et François Giannoccaro, directeur de l'IRMA.

Table ronde

À situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle

Lors de ce 59^e congrès des maires de l'Isère, les élus ont fait feu de tout bois, puisque la table ronde consacrée aux risques a traité d'une double problématique : le plan communal de sauvegarde (PCS) et la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Ainsi, dans un premier temps, le directeur de l'IRMA, François GIANNOCCARO, a rappelé que 95,6 % des communes iséroises ayant l'obligation d'établir un PCS sont désormais dans les clous. « Tout l'enjeu des PCS réside dans la préparation et la planification ». Aussi, ces PCS doivent être régulièrement mis à jour et surtout testés : « Les élus doivent s'entraîner pour être prêts, ce qui passe aussi par de la formation et de l'information. Pour prévenir et gérer les risques, il faut avant tout les connaître. Mais il faut aussi maîtriser les moyens dont on dispose, matériels et humains, et établir le rôle et les missions de chacun ». Concernant la défense extérieure contre l'incendie, le commandant David MARCHANDEAU, du groupement prévision au SDIS 38 a indiqué que « l'autorité de police a en charge le contrôle technique des poteaux d'incendie et le SDIS a en charge les reconnaissances opérationnelles de ces mêmes points d'eau. Il faut savoir que la vérification par contrôle technique de ces poteaux peut s'opérer soit en régie directe, soit par une délégation de service public auprès d'entreprises du secteur privé. » En outre, le commandant MARCHANDEAU a rappelé que « dans le cadre du règlement départemental, qui sera prochainement soumis au préfet, une périodicité triennale de vérification devrait être arrêtée. »

Parution : Télé Grenoble
Date : 17 octobre 2016
G L'info



Parution : L'Essor

Date : du 14 au 20 octobre 2016

Page 8

Actualités

59^E CONGRÈS DES MAIRES

CONGRÈS DES MAIRES : LE GRAND RASSEMBLEMENT



Plus de 1 000 participants dont 900 élus : le 59^e Congrès des maires de l'Isère s'est déroulé samedi 8 octobre au Touvet, dans le Grésivaudan sur la thématique, « les élus et les risques. »

Un vif succès. Un de plus. Plus de 1 000 participants dont 900 élus mais aussi 400 exposants étaient au rendez-vous samedi dernier dans le Grésivaudan afin, notamment, d'aborder un enjeu majeur, celui des risques. Le thème retenu par l'Ami (Association des maires de l'Isère) pour son 59^e Congrès, rendez-vous annuel des élus isérois, bien au-delà d'une assemblée générale qui a encore une fois témoigné de la bonne santé de l'association.

Si le Département a tenu à alerter une fois de plus les communes du désengagement financier toujours répété de l'Etat (lire ci-dessous), celles-ci en ont cependant déjà largement conscience pour avoir planché collectivement sur le sujet à plusieurs reprises et surtout le vivre au quotidien. D'où le choix de l'Ami de se pencher cette fois-ci sur la gestion des risques. Sujet tout aussi d'actualité largement développé dans notre édition du 30 septembre.

A propos déjà de la Défense extérieure contre l'incendie (Dcci). Parce que la réglementation sur le contrôle des bornes et poteaux à incendies vient d'éclaircir les rôles distincts entre commune et Sdis (Service départemental incendie et secours). L'objet de l'intervention du cdt

David Marchandeu. Autre aspect débattu : le plan communal de sauvegarde (PCS) avec les explications de François Giannoccaro, directeur de l'Institut des risques majeurs (IRMa) créé justement à Grenoble en 1988 autour d'une réflexion nationale : comment informer à titre préventif les populations sur les risques majeurs naturels et technologiques ? Un institut national implanté en Isère, quel de plus logique ? Rayon risques, rien n'y manque : mouvements de terrains, avalanches, inondations, crues torrentielles, feux de forêts et sans même parler d'attentats, risques industriels, chimiques, nucléaires, des barrages, autour des transports de matières dangereuses. L'Ami tenait du coup à parler de cas concrets afin d'éclairer au mieux les élus s'interrogeant sur cette problématique, nous avait précisé son président Daniel Vitte, maire de Montrevel. D'où l'exemple de mutualisation au niveau intercommunal de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire pour le Dcci. Et pour le PCS, celui de Chantelouve gravement touchée par une coulée de boue torrentielle en 2014 ainsi que celui de Jarrie...

EN 2017, À LA TOUR-DU-PIN

Des risques majeurs, Laurence Théry, maire du Touvet, hôte du Congrès avec la communauté de communes du Pays Grésivaudan, en a identifié pas moins de 11 sur son territoire. Sur ce sujet, comme les autres touchant la chose publique, elle en appelle à la participation citoyenne, « que chacun se sente acteur des

actions réalisées. » Et de souligner un autre risque qui guette les élus : « celui de décevoir les attentes des concitoyens. » Francis Gimbert, président de la CC Pays du Grésivaudan rappelait lui dans ce contexte l'importance du devoir de solidarité porté par l'intercommunalité. La sienne créée en 2009 à partir de la fusion de cinq autres préexistantes (100 000 habitants dont 70 000 en zone montagne, sans équivalent en France), n'y déroge pas via des compétences au nombre croissant (économie, assainissement, Gemapi...) laissant cependant les communes autonomes selon leur désir. « Mais le consensus ne fait pas renoncer à l'ambition », clamait F. Gimbert. Il annonçait ainsi les prémices de constitution d'un Pôle métropolitain autour de Grenoble à l'image de ce qui a été réalisé autour de Lyon et dont la question du transport doit être à ses yeux le premier moteur. Rappelant le contexte de lutte contre la barbarie terroriste qui n'épargne pas les élus locaux, Daniel Vitte invitait ses derniers à faire preuve de détermination face à ce nouveau risque majeur. Il invitait aussi l'Etat et les futurs candidats à sa gouvernance à prendre en compte que la commande publique est indispensable à l'économie du pays et que la solidarité budgétaire ne peut pas signifier « tout accepter ». Avant de conclure en annonçant que le 60^e Congrès des maires de l'Isère se tiendrait en Nord-Isère le samedi 14 octobre 2017, à La Tour-du-Pin...

■ Xavier Alix

Dotations : « annonce brutale »

Jean-Pierre Barbier, président du conseil départemental est revenu sur un risque d'actualité, celui d'une énième baisse des dotations de l'Etat.

Après avoir disserté sur les risques technologiques, d'incendie et de l'environnement, le président du conseil départemental, lors de la clôture de l'événement a évoqué un risque tout aussi important et d'actualité, celui économique.

Plus précisément, il s'est exprimé sur la baisse des dotations de l'Etat. Si l'AMF (Association des maires de France) a obtenu il y a quelques mois de l'Etat une baisse des dotations aux communes moindre que prévu, l'élu LR a mis en évidence que le projet de Loi de Finances 2017 inscrit en revanche « une nouvelle baisse de 400 M€ aux Départements. C'est 10 M€ de subventions de l'Etat en moins pour l'Isère ! » Et d'appeler les parlementaires à prendre leurs responsabilités. « C'est un mauvais coup qui est porté aux Départements » mais aussi par ricochet « aux communes », tout en lançant un appel à voter contre cette proposition.

Dans un contexte où les attentes des citoyens sont fortes et les moyens des collectivités de plus en plus réduits, le président du conseil départemental a vivement contesté « la brutalité de cette annonce. » Les décisions sont prises au niveau national, ceux qui paient la facture ce sont les Départements et collectivités ! » Et d'évoquer par la suite ses grandes lignes d'action : plan de relance à travers des projets structurants, hausse du budget culture, démocratisation du haut débit, etc. Et de conclure : « le Département ne pourra être fort que si la métropole l'est ! »

■ Laurent Marchandiau